

Charte des droits et libertés de la personne accompagnée

 Connaître

 Appliquer

 Protéger

 Respecter

Vivéo-CHARTÉ-DL-001 — Critères HAS 2.2.2 / 2.2.3 / 2.2.4

Équipe ADVF

Vivéo Occitanie



La charte : qu'est-ce que c'est ?

Vivéo-CHARTÉ-DL-001 — Critères HAS 2.2.2 / 2.2.3 / 2.2.4



Un document légal obligatoire remis à chaque bénéficiaire — il garantit leurs droits fondamentaux chez Vivéo Toulouse.



Texte réglementaire

Créée par l'arrêté du 8 septembre 2003 (loi 2002-2). Mise à jour V2.1 intégrant la loi Bien Vieillir du 8 avril 2024.



12 articles fondamentaux

Non-discrimination • Information • Consentement • Protection • Dignité • Autonomie... et bien d'autres.



Obligation triple

Remise à l'admission + Affichage dans les locaux + Connaissance par les professionnels (critères HAS 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4 — impératifs).



Ce que ça change pour vous

Chaque geste, chaque intervention est guidé par ces droits. Ce n'est pas un document administratif — c'est votre boussole éthique.

Référence : Vivéo-CHARTÉ-DL-001 — Version 2.1 Validée



Articles 1 à 4 — Égalité, accompagnement, information, choix



Vivéo-CHARTRE-DL-001 — Critères HAS 2.2.2 / 2.2.3 / 2.2.4



Art. 1 — Non-discrimination

Aucune discrimination : origine, handicap, âge, religion, orientation sexuelle, identité de genre...



Art. 2 — Accompagnement adapté

Un PPA individualisé, révisé régulièrement, construit avec la personne.



Art. 3 — Droit à l'information

Information claire, compréhensible. Support FALC disponible si besoin.



Art. 4 — Libre choix et consentement

Consentement toujours recherché. Personne de confiance désignée par écrit (loi 2024).



Art. 5 — Droit à la renonciation

La personne peut arrêter ou changer ses prestations à tout moment, par écrit.



Art. 6 — Respect des liens familiaux

Le maintien des liens famille/fratrie est favorisé, dans le respect des souhaits de la personne.



Art. 7 — Droit à la protection

Confidentialité garantie. Zéro tolérance maltraitance. Cellule départementale CD31 activable.
Signalement EI immédiat.



Art. 8 — Droit à l'autonomie

La personne choisit librement de circuler, de gérer ses biens et ses revenus, dans les limites légales.



Articles 9 à 12 — Soutien, droits civiques, religion, dignité



Vivéo-CHARTRE-DL-001 — Critères HAS 2.2.2 / 2.2.3 / 2.2.4



Art. 9 — Prévention et soutien

Conséquences sociales et affectives prises en compte. Lutte contre l'isolement. Famille associée avec l'accord de la personne.



Art. 10 — Droits civiques

Vivéo facilite l'exercice effectif de tous les droits civiques attribués à la personne.



Art. 11 — Pratique religieuse

Toutes les croyances respectées. Visites de représentants religieux facilitées, dans le respect du fonctionnement du service.



Art. 12 — Dignité et intimité

Respect absolu de la dignité et de la pudeur à chaque intervention. Intimité préservée — recommandations HAS bientraitance.



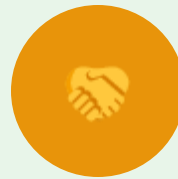
Votre rôle concret au quotidien

Vivéo-CHARTRE-DL-001 — Critères HAS 2.2.2 / 2.2.3 / 2.2.4



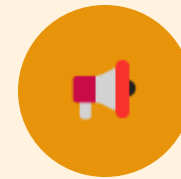
Avant chaque intervention

- Connaître le PPA de la personne
- Respecter ses habitudes et préférences
- Se rappeler : consentement toujours



Pendant l'intervention

- Frapper avant d'entrer, demander la permission
- Préserver l'intimité : rideaux, porte fermée
- Ne jamais imposer : proposer, expliquer



Si quelque chose ne va pas

- Signaler à Pauline NICOLLET (secteur)
- Ouvrir une fiche EI (dématérialisée - Vivéo)
- Toute maltraitance = signalement immédiat

 **Loi n°2024-317 du 8 avril 2024 — Société du bien vieillir — Nouvelles obligations applicables à Vivéo Toulouse**



Personne de confiance renforcée

Désignation obligatoirement écrite et cosignée.
Valable sans limite de durée, révocable à tout moment.
Elle peut vous accompagner ou être consultée si la personne ne peut plus s'exprimer.



Cellule départementale maltraitance

Une cellule de recueil et de traitement des signalements est désormais mise en place dans chaque département (art. L.119-1-1 CASF).
Elle est joignable via le Conseil Départemental 31.



Version FALC disponible

Une version Facile à Lire et à Comprendre (FALC) de la charte est désormais disponible pour les bénéficiaires ayant des difficultés de compréhension.
Disponible sur demande au directeur.



Critère impératif HAS

Le respect des droits et libertés est désormais un critère impératif de l'évaluation HAS ESSMS (chapitre 2, objectif 2).
Un manquement = impact direct sur l'évaluation Synaé.

Ce qu'il faut retenir

La charte, c'est votre boussole éthique au quotidien



12 articles qui encadrent chaque intervention



Le consentement et la dignité : toujours, sans exception



Toute maltraitance = signalement immédiat à votre responsable



Critères HAS impératifs 2.2.2 / 2.2.3 / 2.2.4